

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION
DE L'EDUCATION
ET DES EQUIPEMENTS
SCOLAIRES

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 218662

Objet : Amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre session de juin 2016, nous prenions acte d'un rapport complet sur l'état des lieux de la mixité sociale dans les collèges de la Haute-Garonne. Comme de nombreuses grandes villes de France, la métropole toulousaine est confrontée à une ségrégation sociale importante dans une partie de ses collèges. Cette situation n'est pas acceptable pour la République dans la mesure où des établissements scolaires, malgré les efforts déployés par l'Education nationale, n'offrent plus à tous les enfants, à mérite égal, les mêmes chances de réussite dans leur scolarité puis plus tard dans leur vie professionnelle.

Nous avons ainsi décidé à l'unanimité le 29 juin dernier de nous engager sur un plan ambitieux d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges de l'agglomération toulousaine. En effet, dans un contexte de crise des valeurs et des repères qui creuse les inégalités et fragilise le tissu social, il nous a semblé nécessaire et urgent d'agir pour promouvoir les principes et les valeurs de la République. Or, le premier lieu d'apprentissage du vivre ensemble est l'école de la République.

Parce que rien ne se fera sans volontarisme politique, nous avons fait le choix de lutter contre les déterminismes sociaux et de relever le défi de la mixité sociale dans les collèges pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Notre collectivité a pour cela décidé d'engager une démarche participative dont l'objectif est de faire émerger des propositions partagées et acceptables visant à améliorer la mixité sociale dans les collèges toulousains. Telle était la méthode retenue.

Le dispositif initial proposé au débat consistait à associer des collèges très favorisés avec des collèges très défavorisés et à donner le libre choix aux familles. Projet à caractère temporaire, il devait offrir les mêmes chances de réussite à tous les collégiens sur le court et le moyen terme en attendant que la politique de la ville qui promeut le retour de la mixité urbaine dans les quartiers prioritaires porte ses fruits.

Enfin, nous avons décidé de débattre lors du budget primitif 2017, à l'issue de cette démarche de concertation, des premières mesures concrètes en vue de leur application à partir de la rentrée de septembre 2017.

Le présent rapport a donc pour objectifs, après un rappel sur les enjeux de la mixité sociale et sur l'implication de notre collectivité, tout d'abord de vous dresser le bilan de la démarche de concertation citoyenne qui s'est déroulée depuis juin dernier, de vous présenter les critiques, au sens large du terme, qui ont été entendues dans le cadre de cette concertation, puis de vous proposer le nouveau projet que nous avons élaboré afin de susciter le consensus le plus large possible. En effet, sur un sujet aussi complexe que celui de la réussite scolaire des collégiens et la mixité sociale qui doit nous permettre de la favoriser, il est essentiel que l'ensemble des acteurs institutionnels se mobilisent ensemble si nous voulons réussir.

1. Rappel : pourquoi faire de la mixité sociale et pourquoi nous ?

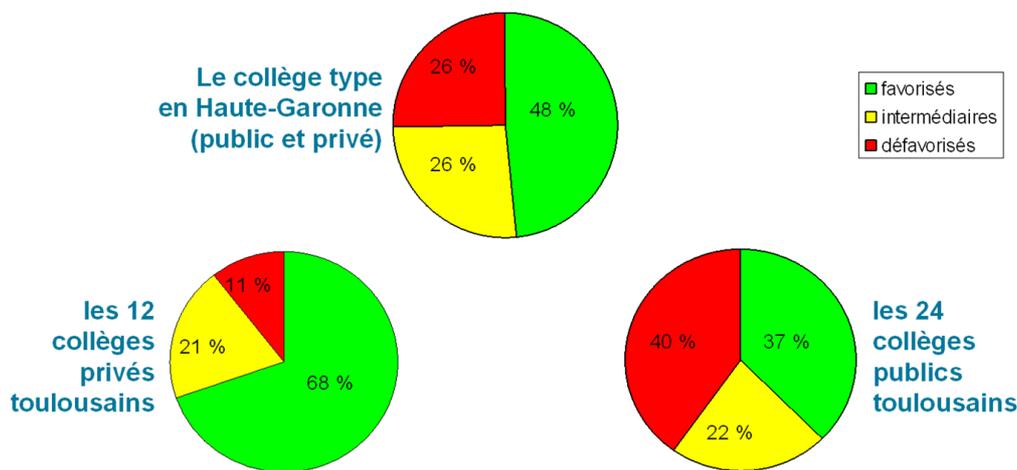
Les rapports du Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire (CNESCO) révèlent que notre système scolaire français est aujourd'hui le plus inégalitaire en Europe. Les établissements scolaires français sont touchés par un phénomène puissant de ségrégation sociale, véritable « bombe à retardement pour la société française »¹, dont les effets dévastateurs sont aujourd'hui mis en évidence par plusieurs recherches scientifiques internationales² : échec scolaire, décrochage, déscolarisation, perte de confiance en soi et d'ambition scolaire, problèmes de santé publique et montée des violences scolaires.

Or, plus de mixité sociale garantit, sous certaines conditions, des effets bénéfiques pour tous les élèves, dans les processus d'apprentissage, dans les processus de sociabilisation et comme facteur d'ouverture à l'autre et de tolérance.

La mixité sociale n'est pas une fin en soi. C'est un moyen qui doit donner les mêmes chances de réussite à tous les collégiens où qu'ils se trouvent au sein de l'école de la République.

En Haute-Garonne, la problématique de la mixité peut s'expliquer en trois phénomènes qui se cumulent :

1) Une concurrence entre les secteurs public et privé, qui voit à Toulouse surtout une part importante des élèves issus des classes les plus favorisées scolarisée dans les collèges privés alors que les collèges publics concentrent une part beaucoup plus importante d'enfants issus des familles les plus défavorisées :



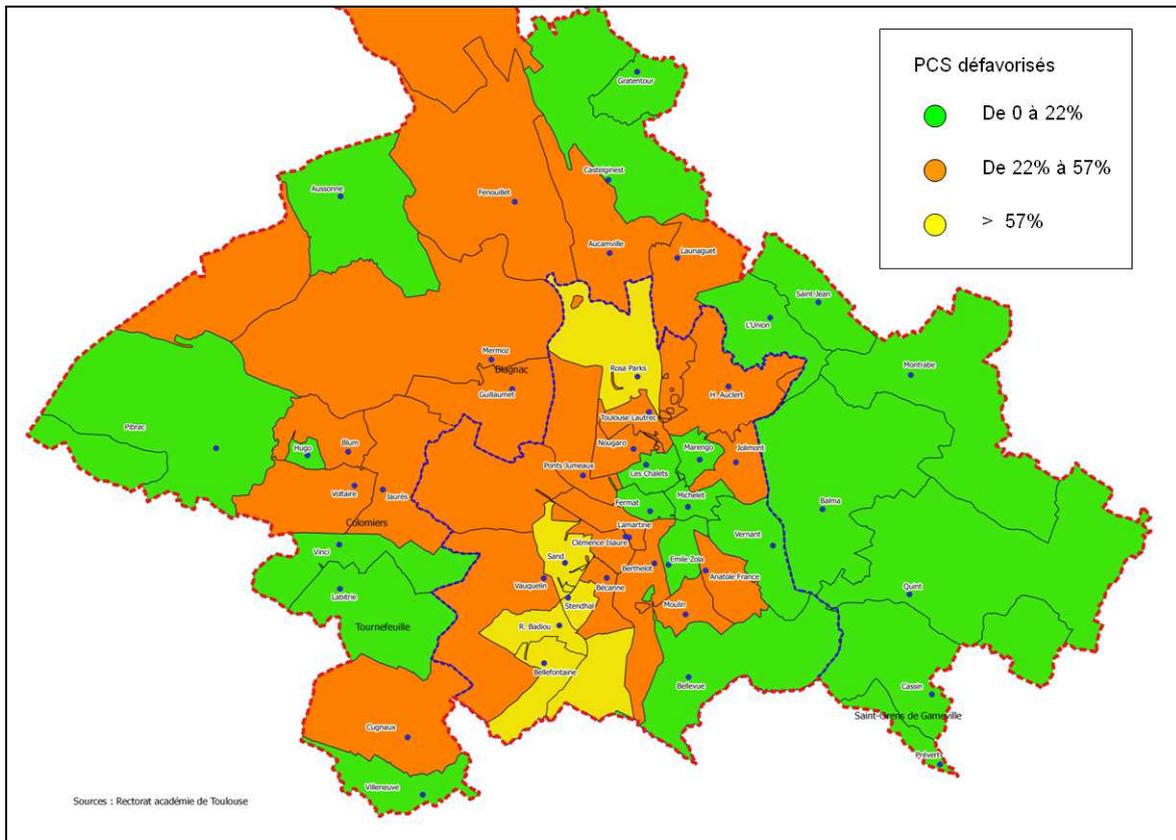
* Source : rectorat académie de Toulouse
Nomenclature INSEE : Professions et catégories Socioprofessionnelles (PCS) des parents

2) Une ségrégation urbaine qui ne permet plus à la sectorisation classique des collèges d'améliorer la mixité sans déséquilibrer de nombreux établissements.

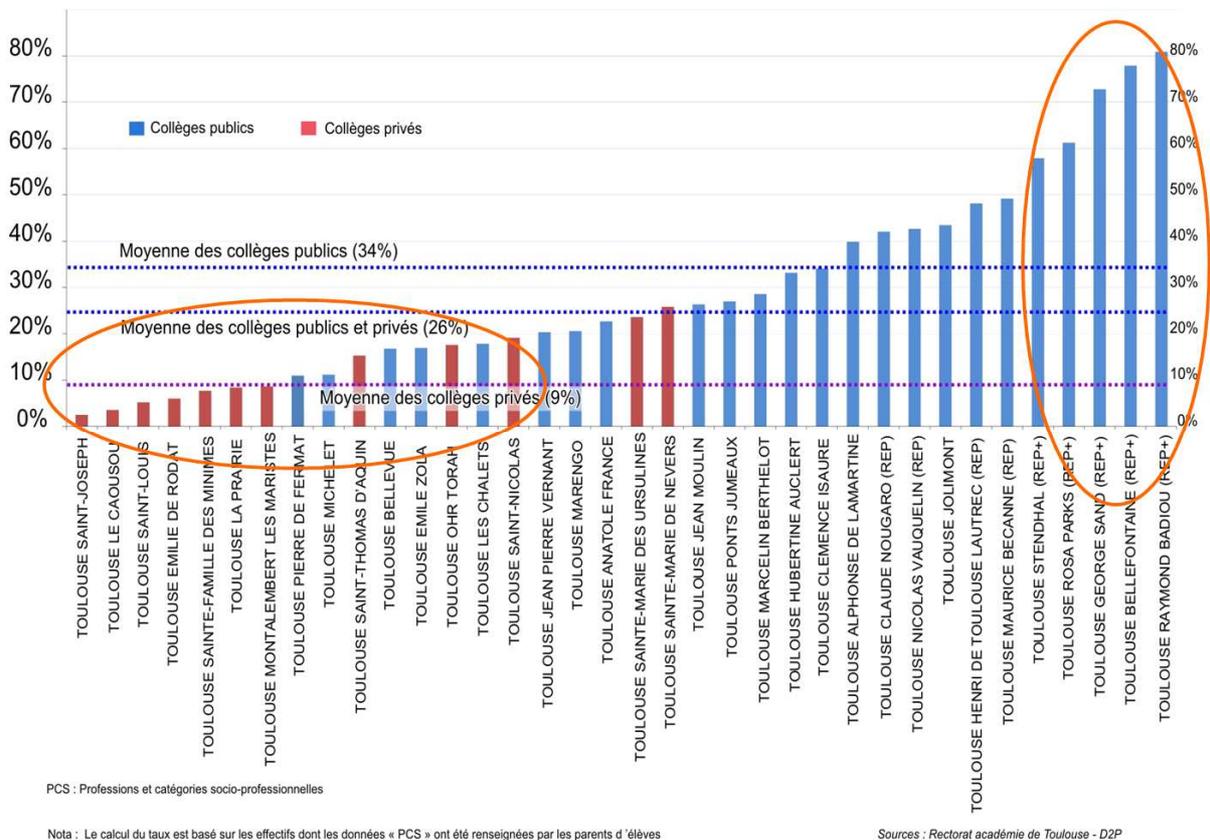
La carte qui suit présente les secteurs de recrutement des collèges publics dans la métropole toulousaine. Les secteurs jaunes (taux d'élèves issus de familles défavorisées > 57 %) et verts (taux d'élèves issus des familles défavorisées < 22 %) ne sont pas contigus et ne permettent pas par des mesures locales de sectorisation de mieux mixer les élèves selon leur origine sociale, d'autant moins que les modifications de sectorisation impacteraient l'équilibre des zones intermédiaires en orange qui elles sont fragiles.

¹ Nathalie Mons, présidente du conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO), conférence de comparaisons internationales « mixité sociale, scolaire et ethnoculturelle : quelles politiques pour la réussite de tous les élèves ? », Paris, 4 et 5 juin 2015.

² Rapport international "Que font les autres pays pour la mixité sociale à l'école ?" par le CNESCO et le Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec ; « état des lieux de la mixité sociale collège / lycée » par Son Thierry Ly et Arnaud Riegert (Ecole économique de Paris).



La conjugaison de ces deux phénomènes -concurrence entre secteurs privé et public d'une part, ségrégation urbaine d'autre part- génère des situations de concentration extrêmes dans certains établissements :

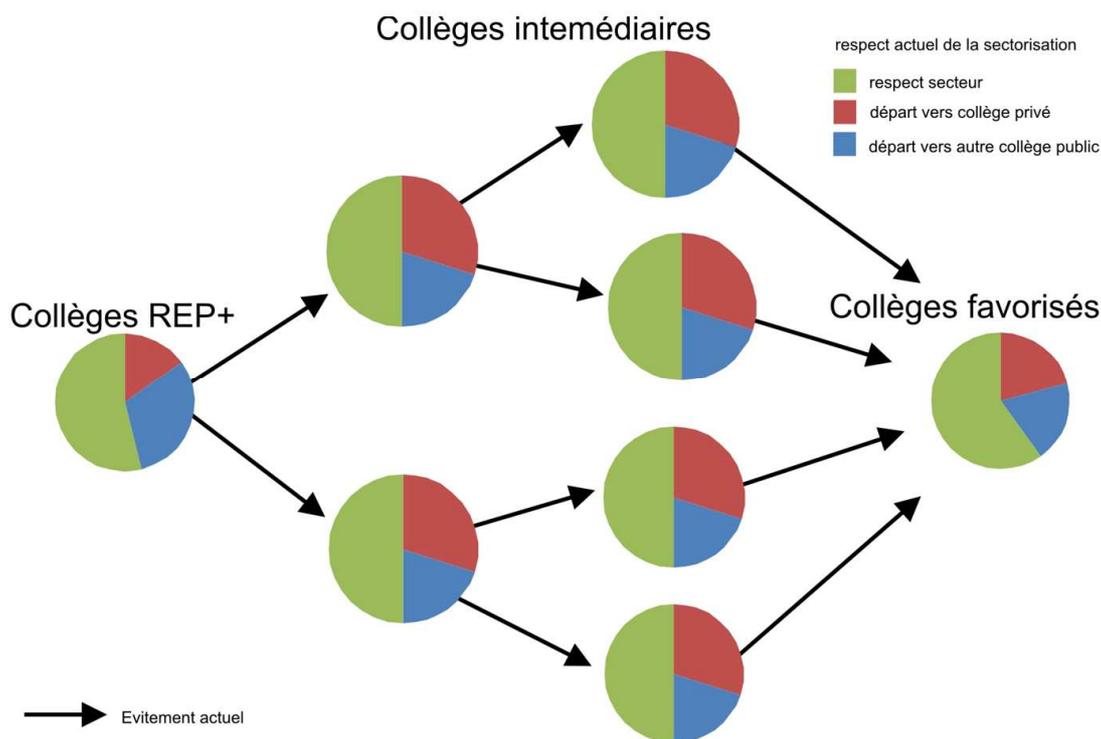


3) Un phénomène global d'évitement des familles pour atteindre un « meilleur » collège public.

Tous les collèges publics toulousains sont confrontés à un phénomène massif d'évitement du collège de secteur. Si près de la moitié des élèves domiciliés dans un secteur donné n'est pas scolarisée dans son collège public de secteur, ce phénomène s'explique à peu près en deux parts égales par des inscriptions dans les collèges privés et par des inscriptions dans d'autres collèges publics, par dérogation ou par le biais des options d'enseignement qui ne sont pas offertes dans tous les établissements. L'inscription dans d'autres collèges publics est aussi facilitée par les 3.000 places vacantes dans les 24 collèges publics toulousains à l'heure actuelle.

Les familles qui choisissent un autre collège public le recherchent à proximité de leur domicile et s'orientent très souvent vers un établissement où le taux d'élèves favorisés est plus important que celui du collège de secteur.

Ce phénomène est cependant en partie masqué par le fait que les élèves qui quittent leur collège de secteur sont remplacés par d'autres élèves qui viennent d'établissements moins favorisés :



Cependant, le phénomène d'évitement fragilise encore plus les collèges REP+ situés en début de chaîne.

Ces trois phénomènes se cumulent dans les établissements REP+ de Toulouse et les fragilisent en détériorant fortement leur mixité.

Si la ségrégation sociale à l'école est un vrai enjeu de société, le CNECSO met en évidence le quasi immobilisme des politiques publiques depuis 40 ans et l'insuffisance des politiques d'éducation prioritaire : seule une politique volontariste de mixité sociale vis-à-vis de nos établissements les plus ségrégués, qu'il s'agisse des collèges les plus favorisés ou les plus défavorisés en termes de catégories socioprofessionnelles des familles dont sont issus les élèves, améliorera le caractère fortement inégalitaire de notre système scolaire.

La mixité sociale dans les collèges est un enjeu national. Le ministère de l'Éducation nationale, dont une des missions est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales et de veiller à la mixité sociale au sein de l'école (Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École codifiée à l'article L111-1 du code de l'éducation), a lancé un appel à expérimentation à certaines collectivités locales, dont la nôtre, en décembre 2015.

Notre collectivité, rappelons-le, intervient dans les collèges à travers quatre compétences :

- construire et entretenir les bâtiments : notre programme prévisionnel d'investissement dans les collèges prévoit 100 M€ pour rénover totalement 4 collèges et en construire 6 nouveaux dont un dans les quartiers de politique de la ville à Toulouse,
- attribuer les moyens de fonctionnement aux collèges,
- organiser et financer le transport scolaire y compris dans la métropole,
- définir la sectorisation des collèges en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social.

Au-delà de ces compétences obligatoires, le Conseil départemental a mis en place des actions volontaristes qui confirment la priorité que constitue notre politique d'accès à l'éducation pour tous :

- la gratuité des transports scolaires sans conditions de ressources, qui représente un budget annuel de 50 M€ en Haute-Garonne,
- l'aide à la restauration scolaire : gratuité totale ou aide à 50 % en fonction des ressources financières des familles pour permettre à tous les collégiens de se restaurer correctement à midi, pour un budget annuel de plus de 6 M€,
- aide aux élèves en difficulté à travers les subventions attribuées au réseau associatif : 1,2 M€ / an sur l'ensemble du département,
- le parcours laïque et citoyen, qui permet de réaffirmer les principes républicains et de laïcité auprès des 30 000 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} de la Haute-Garonne et qui connaît un grand succès depuis son ouverture en septembre 2016 avec plus de 850 classes inscrites sur les 1 150 recensées au total, pour un budget de 0,6 M€.

Parce que la mixité sociale est un des outils qui permet de réintroduire l'égalité des chances pour la réussite, notre Assemblée a souhaité s'engager, dans le cadre de ses compétences et avec ses partenaires, dans une expérimentation dont l'objectif est d'améliorer à court terme la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais, sachant que les établissements les plus en difficulté se trouvent dans l'agglomération toulousaine.

Le Conseil départemental est légitime à intervenir pour favoriser la mixité dans les collèges, mais il ne peut réussir qu'en partenariat étroit avec toutes les parties prenantes, notamment l'Education nationale.

2. Premier bilan d'une méthode innovante : la concertation citoyenne

La mixité sociale dans les collèges nécessite d'être repensée collectivement par le Conseil départemental, les services de l'Education nationale mais aussi la ville de Toulouse et la métropole, ainsi que l'Etat, au titre de la Politique de la Ville. La communauté éducative : enseignants, principaux, directeurs d'écoles, fédérations de parents d'élèves, ainsi que les associations et les élus dans la métropole sont aussi des acteurs à part entière de cette expérimentation.

Nous avons donc souhaité engager une démarche partenariale complétée par une large concertation citoyenne en trois temps :

- **1^{er} temps : septembre à décembre 2016** : la concertation pour aider à la prise de décision
Il s'agissait de partager le diagnostic, de débattre des enjeux, des hypothèses de travail et de faire émerger des mesures partagées et acceptables avant l'avis du Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) et avant la prise de décision du Conseil départemental lors de la session de janvier 2017.
- **2^{ème} temps : de février à juin 2017** : la concertation pour réussir la mixité
Il s'agit d'associer l'ensemble des acteurs dans et autour des collèges concernés pour mettre en place les conditions de la réussite dans le domaine de l'accompagnement des élèves, des enseignants et des parents (transports, organisation et moyens pendant le temps scolaire et pendant le temps périscolaire), pour une application concrète à partir de septembre 2017.
- **3^{ème} temps : de septembre 2017 à juin 2018** : la concertation pour mesurer le chemin parcouru
Il s'agit enfin du suivi et de l'évaluation du dispositif, pour conforter les mesures qui fonctionnent bien, pour modifier le cas échéant celles qui ne donnent pas toute satisfaction et pour éclairer la mise en place des actions prévues les années suivantes.

Cette démarche participative a donc démarré dès la rentrée de septembre 2016. Elle a associé l'ensemble des parties prenantes au débat durant plus de quatre mois, dans le cadre de la concertation citoyenne menée par le Département avec l'appui d'un organisme de médiation, Médiation environnement, retenu à la suite d'une consultation et qui pourrait faire l'objet d'un financement ANRU au titre du contrat de ville.

De septembre à décembre 2016, plus de 50 réunions organisées par le Conseil départemental ont permis de rencontrer plus de 1 000 personnes.

24 réunions publiques ont ainsi été organisées sur le périmètre métropolitain, dont 15 au sein des collèges a priori concernés par le projet envisagé. L'objectif était d'entendre l'ensemble des acteurs avant de décider. Tout le contenu du projet était négociable : les solutions proposées, les collèges concernés, les mesures d'accompagnement et le calendrier d'application. Par contre, il était précisé que les objectifs recherchés, de réussite scolaire pour tous les élèves et d'apprentissage du vivre ensemble, n'étaient pas négociables.

En parallèle à ces réunions publiques, plus de 30 rencontres bilatérales avec l'ensemble des partenaires, y compris l'enseignement catholique, ont également permis d'écouter et d'entendre les différents partenaires et acteurs de terrain, tant au niveau politique qu'au niveau technique, qui se sont exprimés sur le projet et les conditions de sa réussite.

Ce 1^{er} temps du dialogue citoyen a mobilisé en quelques mois l'ensemble des acteurs publics et privés concernés et leur a permis de s'exprimer sur la mixité sociale dans les collèges.

A l'issue de ces rencontres, nous avons pu tirer des enseignements sur la méthode. La démarche d'écoute et sa souplesse ont été appréciées. Le dialogue a pu avoir lieu de manière apaisée partout malgré des hostilités réelles. Sur le fond, il existe un consensus qui n'a jamais été remis en cause sur le diagnostic et les enjeux liés à la mixité, même si certains acteurs expriment leur volonté de la promouvoir d'abord chez les autres. Tous les collèges qui accueillent une très forte proportion d'élèves d'origine défavorisée demandent de l'aide pour promouvoir cette mixité. Du côté des collèges qui accueillent une très forte proportion d'élèves d'origine favorisée, la réussite d'expériences passées ou actuelles d'accueil d'élèves de quartiers défavorisés a été plusieurs fois mise en avant.

La concertation citoyenne a enfin confirmé la nécessité absolue d'une mobilisation générale de tous les partenaires et acteurs : Education nationale, Etat, enseignement privé, ville de Toulouse, communes, métropole, parents d'élèves, équipes pédagogiques, associations et autres partenaires, pour la réalisation d'un programme d'actions cohérent, sur la base de conventionnements.

Si les enjeux liés à la mixité font consensus, les solutions sont multiples et parfois complexes. Elles doivent être pragmatiques, s'adapter au contexte local et surtout être coordonnées entre tous les acteurs.

3. L'apport de la concertation citoyenne : un projet évolutif

Afin d'amorcer le débat avec nos partenaires, un certain nombre de propositions concrètes avaient été formulées, notamment :

- ne pas déstabiliser les collèges intermédiaires qui sont mixtes mais qui restent fragiles et qui doivent donc être confortés,
- concentrer nos efforts sur les collèges publics très favorisés et sur les collèges très défavorisés,
- associer ces établissements en binômes dans le cadre de regroupements de secteurs comme le permet le code de l'éducation,
- gérer ces regroupements de secteur en laissant le libre choix aux familles, ces dernières étant prioritaires pour maintenir leurs enfants dans leur collège de proximité si elles le souhaitent,
- étudier des solutions de transport adaptées entre les collèges associés en binôme,
- accompagner les élèves les plus en difficulté qui seraient accueillis dans les établissements favorisés,
- rénover les collèges les plus défavorisés afin de les rendre plus attractifs.

Ces propositions ont été présentées lors des premières réunions publiques : elles ont rencontré de nombreuses critiques, notamment sur le principe de libre choix accordé aux familles. Les remarques, quasi unanimes tant du Rectorat que des principaux, des organisations syndicales des enseignants et des associations de parents d'élèves, attiraient l'attention sur les difficultés engendrées par cette mesure :

- risque pour les collèges REP+ de perdre encore leurs meilleurs élèves,
- risque de déprécier encore plus l'image des collèges REP+ alors qu'ils doivent lutter contre les stratégies d'évitement,
- risque de mécontentement des familles si toutes les demandes d'affectation de leurs enfants dans un collège plus favorisé ne sont pas accordées,
- risque de mécontentement des familles si toutes les demandes d'affectation de leurs enfants dans leur collège de secteur ne sont pas accordées,
- risque d'incertitude, source de stress pour les familles.

La seconde critique majeure faite aux propositions présentées était d'envisager un dispositif général pour les 5 collèges REP+ qui ne tenait pas compte de leurs spécificités, notamment du fait que les collèges Stendhal, George Sand et Rosa Parks sont situés dans des secteurs de recrutement relativement mixtes sur le plan urbain, ce qui n'est pas le cas des collèges Raymond Badiou et Bellefontaine. Pour les trois premiers établissements, un consensus est apparu sur la nécessité de conforter leur implantation actuelle en coordonnant les efforts pour redonner confiance aux familles plus favorisées qui aujourd'hui évitent massivement ces collèges.

Enfin, les collèges les plus favorisés ont tous insisté sur les conditions qui devraient être respectées pour pouvoir intégrer des élèves en difficulté : accueillir un nombre d'élèves limité, entrant en 6^{ème}, répartis de façon homogène dans les classes pour pouvoir mieux les intégrer, et surtout bénéficier de moyens d'éducation et d'accompagnement en personnel adaptés.

Le dialogue citoyen, par la multiplicité, la diversité et la qualité des échanges, a permis de faire évoluer les hypothèses de travail initiales vers un projet complètement renégocié et renouvelé en fonction des réalités locales.

C'est ce nouveau projet qui va vous être maintenant présenté :

4. Le nouveau projet proposé

A l'issue du dialogue citoyen, le nouveau projet proposé abandonne les principes suivants :

- des solutions identiques pour tous les collèges REP+,
- l'association des collèges deux par deux,
- l'affectation des élèves au choix des familles,
- la recherche de solutions à l'échelle de la seule commune de Toulouse.

A la place, le nouveau projet proposé se fonde sur les principes suivants :

- des solutions différenciées pour les collèges REP+ selon leur situation,
- une approche mesurée et progressive d'accueil des élèves des quartiers défavorisés dans les collèges les plus favorisés,
- une valorisation voire un développement des initiatives existantes dans les collèges REP+ en faveur de la mixité,
- la recherche de solutions à l'échelle de la métropole toulousaine.

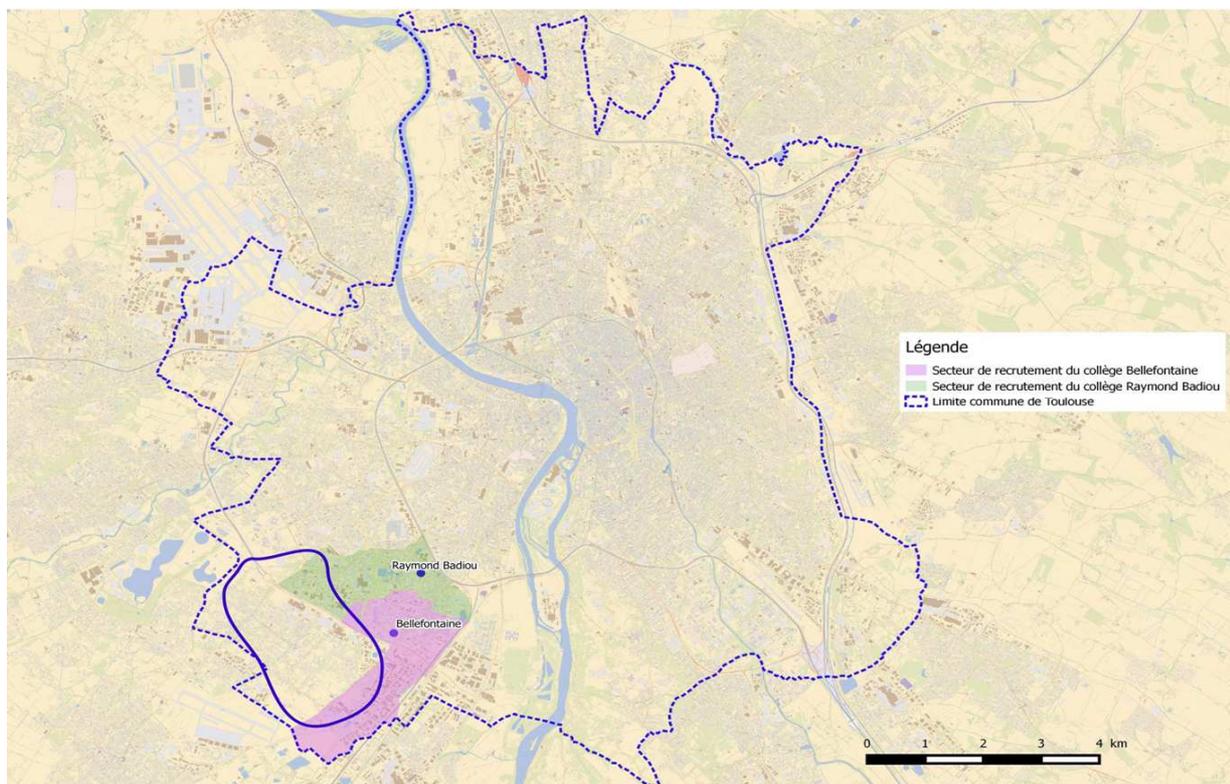
→ Préserver les équilibres dans les collèges intermédiaires.

La proposition initiale consistant à ne pas détériorer l'équilibre, certes fragile mais qui existe, des collèges dits « intermédiaires », dans lesquels la mixité sociale est proche de la moyenne départementale, est maintenue.

→ **Rétablir l'égalité des droits et des chances de réussite pour tous les élèves des collèges Raymond Badiou et Bellefontaine**

➤ **Le collège Raymond Badiou**, qui scolarise plus de 80 % d'élèves issus de familles de catégories socioprofessionnelles défavorisées et qui subit de plein fouet la ségrégation urbaine du quartier au cœur duquel il est implanté, pourrait être reconstruit à proximité, dans un secteur de rattachement géographique plus mixte au sud-ouest de Toulouse, en vue d'une ouverture en 2021. Cette hypothèse nécessite de définir rapidement avec la ville de Toulouse une zone d'implantation possible pour accueillir ce nouveau collège, dont le coût est estimé à 15 M€.

La carte de Toulouse ci-dessous présente la zone en bleu dans laquelle pourraient être reconstruits les collèges Raymond Badiou puis plus tard Bellefontaine :



Les 150 élèves actuellement scolarisés en CM2 dans les écoles du secteur de rattachement du collège Raymond Badiou entreraient en 6^{ème} en septembre 2017 dans plusieurs collèges favorisés de la métropole toulousaine.

Pour permettre l'affectation de ces élèves, chacun des cinq territoires d'écoles concernés du secteur de rattachement du collège Raymond Badiou serait affecté, par une mesure de sectorisation, à un collège favorisé.

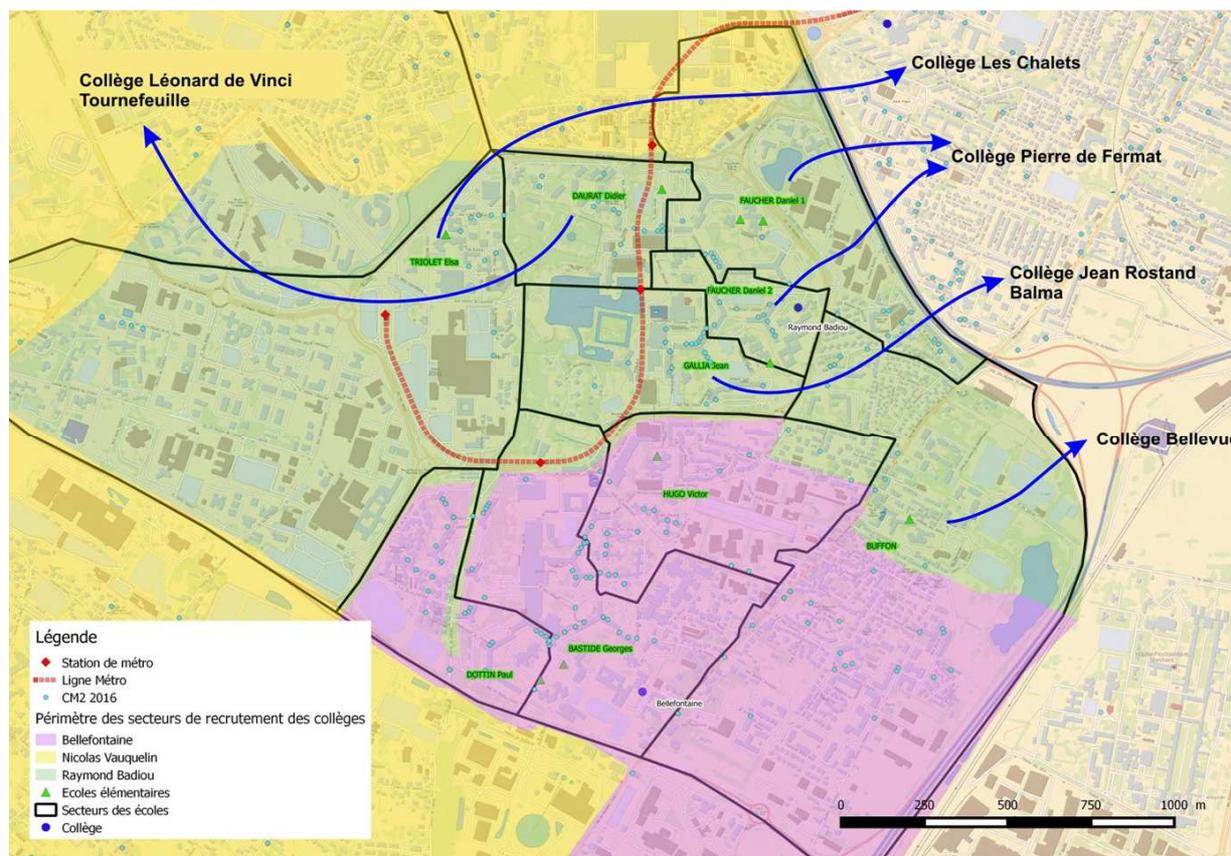
Ces collèges ont été identifiés à partir de trois critères cumulatifs :

- un critère socio-économique : la composition sociale à dominante très favorisée des élèves,
- un critère de capacité : le nombre de places disponibles hors dérogations entrantes,
- un critère géographique : le temps de transport entre le quartier défavorisé et le collège favorisé ne doit pas excéder le temps de transport scolaire départemental qui s'élève en moyenne à 30 minutes par trajet.

Cette sectorisation s'appliquerait progressivement chaque année à compter de septembre 2017 pour les élèves entrant en 6^{ème}, jusqu'à l'ouverture du nouveau collège. Les mesures de sectorisation seraient alors révisées en tenant compte du contexte démographique et social des quartiers afin que le secteur de rattachement du nouveau collège soit mixte.

Reconstruire le collège Raymond Badiou à l'horizon 2021, à proximité du quartier de la Reynerie, avec une nouvelle sectorisation qui permette la mixité sociale au sein de l'établissement.

Dans ce cadre et en application des critères ci-dessus exposés, il est proposé que la répartition des élèves de 6^{ème} puisse ainsi s'effectuer à la rentrée scolaire 2017 :



territoire concerné	collège de rattachement proposé
quartier rattaché à l'école Buffon	Bellevue à Toulouse
quartier rattaché aux écoles Faucher 1 et 2	Pierre de Fermat à Toulouse
quartier rattaché à l'école Elsa Triolet	Les Chalets à Toulouse
quartier rattaché à l'école Jean Gallia	Jean Rostand à Balma
quartier rattaché à l'école Didier Daurat	Léonard de Vinci à Tournefeuille

Compte tenu du fait qu'actuellement la moitié des élèves du secteur Raymond Badiou ne sont pas scolarisés dans ce collège, si les tendances actuelles se poursuivent, le nombre d'élèves admis dans le cadre de cette nouvelle sectorisation devrait s'établir entre 4 et 6 par classe de 6^{ème} dans chacun des collèges de rattachement concernés, l'Inspection académique et les établissements veillant à une répartition homogène de ces élèves dans les classes pour favoriser leur intégration.

L'actuel collège Raymond Badiou resterait ouvert et continuerait à scolariser les élèves qu'il accueille actuellement (en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) pour leur permettre de terminer leur cycle d'enseignement dans le même établissement.

Afin que les habitants concernés par le projet puissent être informés concrètement des conditions de sa mise en place en septembre 2017, les partenaires accepteraient de réaliser une communication commune dès la fin du mois de février 2017 par l'édition et la distribution aux habitants de plaquettes informatives.

- Maintenir le collège Badiou ouvert pour que les actuels collégiens y terminent leur scolarité.**
- Affecter en septembre 2017 les futurs 6^{ème} issus du secteur Badiou dans 5 collèges favorisés.**
- Communiquer avec les partenaires dès février 2017 auprès des habitants des territoires d'écoles rattachées au collège sur les conditions concrètes de mise en place.**

➤ **Le collège Bellefontaine**, qui scolarise plus de 80 % d'élèves issus de familles de catégories socioprofessionnelles défavorisées, serait également reconstruit à proximité du quartier et bénéficierait du même dispositif que le collège Raymond Badiou. Un budget de 15 M€ pourrait être consacré à cette opération.

Pour cet établissement, c'est à partir de la rentrée 2018 que les élèves des territoires des écoles du secteur entrant en 6^{ème} seraient affectés par mesure de sectorisation dans des collèges favorisés de l'agglomération toulousaine. Ces établissements seraient déterminés selon les mêmes trois critères cumulatifs après un nouveau temps de concertation.

Reconstruire le collège Bellefontaine à l'horizon 2022, à proximité du quartier de Bellefontaine, avec une nouvelle sectorisation permettant la mixité sociale au sein de l'établissement.

Maintenir le collège Bellefontaine ouvert pour que les actuels collégiens y terminent leur scolarité.

Affecter en septembre 2018 les futurs 6^{ème} issus du secteur Bellefontaine dans des collèges favorisés.

➤ Ces propositions concernant le collège Raymond Badiou dès la rentrée 2017 et le collège Bellefontaine à compter de la rentrée 2018 nécessiteraient de mettre en place **un transport scolaire direct et gratuit pour tous les élèves** organisé par le Conseil départemental et ne dépassant pas la durée moyenne de trajet départementale fixée à 30 minutes, avec un budget estimé à 1 M€ par an à terme pour ces 2 collèges.

Mettre en place à partir de septembre 2017 un transport scolaire direct et gratuit pour tous les élèves du secteur Raymond Badiou qui seront scolarisés dans leurs nouveaux collèges de rattachement.

➤ Par ailleurs, il sera **nécessaire d'adapter voire d'élargir l'offre, notamment associative, des mesures d'accompagnement des élèves et de leur famille** : soutien scolaire, soutien à la parentalité, médiation de cours de récréation, etc., en coordonnant les moyens de l'Etat, de la Ville, du Conseil départemental et des partenaires institutionnels concernés via les dispositifs politique de la ville, notamment dans les domaines de l'accompagnement à la scolarité et de l'aide à la parentalité. Le Conseil départemental, pour sa part, évalue le coût de cet accompagnement à 0,3 M€ par an à terme pour les deux collèges.

Soutenir financièrement, en coordination avec l'Etat et la ville de Toulouse, le développement de l'offre associative pour accompagner les élèves dans leurs nouveaux collèges de rattachement et leurs parents.

➤ Bien évidemment, la réussite du dispositif n'est possible que si, dans le cadre de ses compétences et du partenariat qui a présidé à la mise en œuvre de ces mesures, **l'Education Nationale affecte les moyens nécessaires**, notamment en gardant les moyens actuels attribués aux réseaux d'éducation prioritaire renforcés dans les collèges de rattachement pour intégrer et prendre en charge les élèves en difficulté et pour accompagner les personnels enseignant et de vie scolaire.

Conventionner avec l'Education nationale pour coordonner nos moyens d'accompagnement respectifs.

→ **Donner de nouvelles perspectives aux élèves des collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand**

La situation de ces trois établissements REP+ diffère de celle des deux précédents pour lesquels il n'existe quasiment aucune mixité sociale dans leur quartier d'implantation.

En ce qui concerne la compétence du Conseil départemental, il serait proposé pour les collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand, qui sont situés dans des secteurs de rattachement relativement mixtes, de les accompagner pour renforcer leur attractivité et encourager le retour d'une population plus favorisée qui pratique massivement l'évitement. Cette mesure pourrait s'appuyer sur les actions qui sont déjà menées localement dans ces établissements en les développant.

Améliorer l'attractivité de ces collèges passe également par leur promotion auprès des familles dès l'école primaire. Le partenariat avec la Ville et l'Inspection académique devrait permettre, notamment, de communiquer sur la qualité des enseignements dispensés, des dispositifs périscolaires et des locaux.

Accompagner, en partenariat avec l'Etat, l'Inspection académique et la ville de Toulouse, les initiatives locales menées par les collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand pour promouvoir leurs établissements dans leurs quartiers, notamment au niveau des familles des élèves scolarisés dans les écoles primaires.

➤ **La réhabilitation in situ du collège Rosa Parks** avec une reconstruction progressive de la totalité des locaux d'enseignement pour un coût d'environ 10 M€ permettrait d'améliorer substantiellement les conditions d'accueil dans ce collège. Les études pourraient débuter en 2017 / 2018 et les travaux s'étaleraient entre 2018 et 2021.

Reconstruire sur place les locaux d'enseignement du collège Rosa Parks à l'horizon 2021.

➤ **Le déplacement de l'entrée du collège Stendhal**, actuellement située au fond d'une impasse peu accessible, très peu visible et bien peu attractive, permettrait d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant.

Déplacer l'entrée du collège Stendhal vers un espace public accueillant, en coopération avec la ville de Toulouse.

➤ En parallèle, le Conseil départemental pourrait, après concertation avec l'Inspection académique, les trois collèges et la ville de Toulouse, **prendre des mesures de sectorisation ponctuelles** permettant, pour chacun des trois collèges, de rattacher un quartier défavorisé de leurs territoires de rattachement à un collège plus favorisé. Ces mesures pourraient être appliquées au plus tôt à compter de la rentrée 2018, avec une application progressive pour les élèves entrant en 6^{ème}.

Ces actions auraient pour effet de diminuer la proportion d'élèves issus des catégories socioprofessionnelles défavorisées dans ces établissements et ainsi de faciliter le retour de familles plus favorisées qui utilisent actuellement des stratégies d'évitement.

Pour permettre la réalisation de ces dispositions, le budget départemental s'élèverait à environ 0,3 M€ par an pour les transports scolaires et à 0,1 M€ par an pour l'accompagnement à la scolarité pour chacun des établissements.

Afin de tenir compte de l'évolution de la démographie et de l'arrivée massive attendue de nouvelles populations dans plusieurs quartiers de la ville, il sera dans tous les cas nécessaire d'adapter progressivement les limites des secteurs de recrutement de ces collèges, en veillant à renforcer leur mixité sociale.

Proposer aux collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand des mesures de sectorisation ponctuelles à partir de septembre 2018 visant à améliorer leur mixité sociale en rattachant un territoire d'école vers un collège favorisé, en concertation avec l'Inspection académique et la ville de Toulouse.

➔ Propositions complémentaires pour favoriser la réussite des élèves dès 2017

➤ La nouvelle sectorisation proposée pour les collèges de rattachement qui accueilleraient les élèves aura pour effet de diminuer de facto le nombre de dérogations accordées par l'Education nationale. La réglementation en vigueur prévoit par ailleurs que le Directeur académique des services de l'Education nationale peut **définir localement des critères permettant d'atteindre un objectif de mixité**.

➤ **Il est proposé d'engager, en accord avec l'Inspection académique, une réflexion sur la carte d'implantation des classes adaptées**, Sections d'enseignement général professionnel adapté (SEGPA), Unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS), Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A), pour privilégier un positionnement en dehors du réseau d'éducation prioritaire.

En effet, l'état des lieux de la mixité sociale montre que les établissements les plus défavorisés sont aussi ceux qui gèrent le plus de structures d'accueil des élèves en difficultés scolaires. La réflexion devrait aussi porter sur un programme de locaux standardisés et durables et sur un programme pluriannuel de redéveloppement de ces structures pédagogiques.

Accompagner l'Inspection académique dans sa réflexion sur la carte d'implantation des classes adaptées, notamment en co-élaborant un programme de locaux standardisés et durables pour les SEGPA et un programme pluriannuel de redéveloppement de ces structures pédagogiques.

➤ De même, parmi les conditions de la réussite d'un tel projet figure la révision, avec l'Inspection académique, de la carte des options pour valoriser les collèges les plus défavorisés et revoir plus généralement les options qui participent au phénomène d'évitement scolaire. Ainsi, une réflexion sur la carte des formations des collèges Rosa Parks, Stendhal, George Sand, devrait participer aux mesures de renforcement de l'attractivité de ces établissements.

Accompagner l'Inspection académique dans sa réflexion sur la carte des options pour renforcer l'attractivité des collèges REP+ et limiter le phénomène d'évitement scolaire.

➤ Par ailleurs, l'enseignement privé, en scolarisant près de 8 500 collégiens haut-garonnais très majoritairement issus de familles de catégories socioprofessionnelles favorisées, est de fait un acteur incontournable pour l'amélioration de la mixité sociale. L'enseignement catholique, dans le cadre d'une contribution volontaire, confirme son engagement dans cette démarche par une série de propositions concrètes actuellement débattues avec le Conseil départemental. Parmi ces propositions figure notamment celle consistant à favoriser l'accès de ses établissements aux élèves issus des familles défavorisées.

Le Conseil départemental, comme l'Inspection académique, associe régulièrement les représentants de l'enseignement privé à ce projet.

Poursuivre les discussions avec l'inspection académique et l'enseignement catholique pour associer les collèges privés à l'amélioration de la mixité sociale.

➤ Enfin, toutes les discussions qui ont été menées avec les différents acteurs montrent que la recherche de mixité sociale dans les établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés, nécessite d'être accompagnée financièrement, par exemple par une modulation financière des budgets de fonctionnement basée sur l'atteinte effective de résultats en termes de mixité sociale, afin d'accompagner par des moyens supplémentaires les établissements qui contribuent effectivement à la mixité sociale et de susciter des vocations chez les autres.

Le Conseil départemental pourrait ainsi mettre en place un système de mesures financières incitatives par lequel, sur une partie du budget de fonctionnement, les dotations des établissements publics comme privés seraient modulées en fonction d'indicateurs de résultats mesurant l'objectif d'amélioration de la mixité sociale et dont le pourcentage serait défini à cet effet.

Etudier et mettre en place un système financier incitatif qui valorise les collèges, publics comme privés, qui contribuent effectivement à la mixité.

5. Conclusion

➤ La mise en œuvre de ces mesures pour favoriser la mixité sociale dans les collèges représenterait pour notre collectivité un effort considérable puisque le budget total qui y serait consacré serait de 46 M€ sur 5 ans.

Mobiliser 46 M€ sur 5 ans pour favoriser la mixité sociale dans les collèges.

➤ Les partenariats nécessaires à la réussite de ce projet ambitieux seraient actés dans des **dispositifs conventionnels** adaptés, précisant, selon leurs domaines de compétence, les engagements de chaque partenaire et définissant les calendriers de réalisation.

Concrétiser nos partenariats par la conclusion de conventions décrivant les dispositifs, les engagements et les moyens associés.

➤ Il est en outre proposé qu'un **dispositif de veille et d'évaluation** soit mis en place pour accompagner la démarche et en mesurer l'efficacité.

L'ensemble de ces dispositions s'inscrirait, pour sa mise en œuvre progressive, dans deux nouvelles phases de concertation citoyenne :

1. une première phase, entre février et septembre 2017, pour continuer à mettre en place les conditions de la réussite et les mesures d'accompagnement nécessaires, avec des ateliers territorialisés dans les collèges concernés.
2. une seconde phase qui démarrerait en septembre 2017, pour mesurer le chemin parcouru, accompagner la mise en œuvre du projet, évaluer et assurer un suivi des mesures prises.

Poursuivre le dialogue citoyen en deux phases, une d'accompagnement à partir de février 2017 puis une d'évaluation à partir de septembre 2017.

Conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Éducation, ce rapport a été soumis au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale pour avis le 11 janvier 2016, lequel sera communiqué à notre Assemblée au cours de sa séance.

La mise en œuvre de ces propositions nécessiterait de décider de :

- prendre acte du présent rapport faisant le bilan de la première phase du dialogue citoyen pour l'amélioration de la mixité sociale dans les collèges toulousains,
- reconstruire le collège Raymond Badiou à l'horizon 2021, à proximité du quartier de la Reynerie, avec une nouvelle sectorisation qui permette la mixité sociale au sein de l'établissement,
- maintenir le collège Raymond Badiou ouvert pour que les actuels collégiens y terminent leur scolarité,
- affecter par sectorisation en septembre 2017 les futurs élèves de 6^{ème} issus du secteur Raymond Badiou dans 5 collèges favorisés,
- communiquer avec les partenaires dès février 2017 auprès des habitants des territoires d'écoles rattachées au collège sur les conditions concrètes de mise en place,
- reconstruire le collège Bellefontaine à l'horizon 2022, à proximité du quartier Bellefontaine, avec une nouvelle sectorisation permettant la mixité sociale au sein de l'établissement,
- maintenir le collège Bellefontaine ouvert pour que les actuels collégiens y terminent leur scolarité,
- affecter en septembre 2018 les futurs élèves de 6^{ème} issus du secteur Bellefontaine dans des collèges favorisés,
- mettre en place à partir de septembre 2017 un transport scolaire direct et gratuit et n'excédant pas la durée moyenne départementale de 30 minutes, pour tous les élèves du secteur Raymond Badiou qui seront scolarisés dans leurs nouveaux collèges de rattachement,
- soutenir financièrement, en coordination avec l'État et la ville de Toulouse, le développement de l'offre associative pour accompagner les élèves dans leurs nouveaux collèges de rattachement et leurs parents,
- conventionner avec l'Éducation nationale pour coordonner nos moyens d'accompagnement respectifs,
- accompagner, en partenariat avec l'État, l'Inspection académique et la ville de Toulouse, les initiatives locales menées par les collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand pour promouvoir leurs établissements dans leurs quartiers, notamment au niveau des familles des élèves scolarisés dans les écoles primaires,
- reconstruire sur place les locaux d'enseignement du collège Rosa Parks à l'horizon 2021,

- déplacer l'entrée du collège Stendhal vers un espace public accueillant, en coopération avec la ville de Toulouse,
- proposer aux collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand des mesures de sectorisation ponctuelles à partir de septembre 2018 visant à améliorer leur mixité sociale en rattachant un territoire d'école vers un collège favorisé, en concertation avec l'Inspection académique et la ville de Toulouse,
- accompagner l'Inspection académique dans sa réflexion sur la carte d'implantation des classes adaptées, notamment en co-élaborant un programme de locaux standardisés et durables pour les SEGPA et un programme pluriannuel de redéveloppement de ces structures pédagogiques,
- accompagner l'Inspection académique dans sa réflexion sur la carte des options pour renforcer l'attractivité des collèges REP+ et limiter le phénomène d'évitement scolaire,
- poursuivre les discussions avec l'Inspection académique et l'enseignement catholique pour associer les collèges privés à l'amélioration de la mixité sociale,
- étudier et mettre en place un système financier incitatif qui valorise les collèges, publics comme privés, contribuant effectivement à la mixité,
- mobiliser 46 M€ sur 5 ans pour favoriser la mixité sociale dans les collèges,
- concrétiser nos partenariats par la conclusion de conventions décrivant les dispositifs, les engagements et les moyens associés,
- poursuivre le dialogue citoyen en deux phases, une phase d'accompagnement à partir de février 2017, puis une phase d'évaluation à partir de septembre 2017.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.



Georges MERIC
Président du Conseil départemental